

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent FURST

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :


Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

**N° CP/2012/127 - Prévention spécialisée - 4212
Conventions**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention d'intervention en matière de prévention spécialisée à intervenir entre l'Association "Jeunes équipes d'éducation populaire" (JEEP) à STRASBOURG et le Département, ainsi que la convention financière à intervenir entre la ville d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN et le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65340-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12